



Date de dépôt : 6 septembre 2023

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de Julien Nicolet-dit-Félix : Quelle politique de transition vers la mobilité douce pour nos corps de police ?

En date du 23 juin 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

Une des branches du cortège « Le Grand Genève pour le climat » du 3 juin dernier était constituée d'un groupe de cyclistes parti de la douane de Ferney-Voltaire pour rejoindre la place de Neuve. La sécurité de ce cortège était assurée par une dizaine de membres de la Police internationale circulant à scooter ou à moto.

Plusieurs de ces policiers, lorsqu'ils ont été interrogés sur la nécessité d'utiliser des véhicules à moteur thermique pour escorter une manifestation cycliste, ont répondu qu'ils avaient fait la demande à leur hiérarchie de pouvoir accomplir cette mission à vélo à assistance électrique (VAE), tant pour des raisons de cohérence avec les objectifs du cortège que d'agrément personnel. Il semblerait que cette demande n'ait pas été satisfaite faute de VAE disponibles.

C'est suite à ces échanges que je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- ***Quelle est la taille des parcs de deux-roues à moteur thermique, de VAE et de vélos des corps de police du canton ?***
- ***Quelle est la taille des parcs automobiles thermiques et électriques des corps de police du canton ?***
- ***Quelle a été l'évolution de ces parcs au cours de la dernière décennie ?***

- ***Quelle politique de transition vers une mobilité douce est mise en œuvre au sein de la police, dans le cadre du Plan climat cantonal (axe 2), avec quels objectifs et quels résultats intermédiaires ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Quelle est la taille des parcs de deux-roues à moteur thermique, de VAE et de vélos des corps de police du canton ?

Le parc deux-roues de la police est composé de 233 deux-roues à moteur thermique, 31 vélos à assistance électrique (VAE) et 157 cycles.

Quelle est la taille des parcs automobiles thermiques et électriques des corps de police du canton ?

Le parc automobile de la police se compose de 390 voitures thermiques, 32 voitures hybrides et 9 voitures électriques.

Quelle a été l'évolution de ces parcs au cours de la dernière décennie ?

Concernant l'évolution du parc sur 10 ans, la base de données (AsTech) n'ayant été mise en place qu'en 2019, la police ne dispose pas de l'information souhaitée sur l'ensemble de cette période.

En revanche, grâce aux données fournies par la centrale commune d'achats (CCA), il apparaît qu'il y a eu 423 acquisitions de véhicules sur 10 ans, dont 221 depuis 2019, et le retrait de 152 véhicules réformés du parc depuis 4 ans.

Quelle politique de transition vers une mobilité douce est mise en œuvre au sein de la police, dans le cadre du Plan climat cantonal (axe 2), avec quels objectifs et quels résultats intermédiaires ?

Concernant la transition vers une mobilité douce, la police est membre du groupe de maîtrise et d'optimisation du parc des véhicules de l'Etat de Genève (groupe MOVE).

Depuis la décision du Conseil d'Etat, prise le 15 juillet 2015, le groupe MOVE est chargé de la gestion globale du parc des véhicules de l'Etat, comprenant l'ensemble des étapes de vie de ceux-ci, à savoir l'analyse des besoins, l'acquisition, l'entretien et les réparations jusqu'à la sortie du parc de l'Etat par un acte de vente ou une déconstruction.

La police applique les décisions et les orientations du groupe MOVE. Dans les faits, lors d'acquisitions de véhicules à fonction administrative, la police achète des véhicules électriques. Elle profite également de la mise sur

le marché de véhicules électriques d'occasion déjà équipés « police » par les constructeurs afin d'atténuer le coût sur le budget d'investissement alloué pour le renouvellement du parc des véhicules de la police, pour autant que ceux-ci soient en adéquation avec le champ missionnel.

Il est à préciser que les besoins opérationnels de la police impliquent un cahier des charges sécuritaire complexe. Actuellement, un appel d'offres est en cours pour le remplacement des véhicules de patrouille, mais les pré-études rapportent qu'en l'état il n'existe pas de véhicules électriques pouvant répondre aux besoins. Il reste la possibilité des véhicules hybrides non rechargeables, qui est également régulièrement analysée.

Enfin, il convient d'ajouter que la loi 13224, du 23 juin 2023, ouvrant un crédit d'investissement de 14 160 000 francs destiné à l'électrification de la flotte de véhicules administratifs de l'Etat de Genève, prévoit d'équiper les sites de la police de 19 bornes de recharge pour les véhicules électriques de type administratif.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Antonio HODGERS